

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

8 — RUE DES MARRONIERS, — 8

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. V. FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBERTIN et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

L'INTENDANCE

Un douloureux écho nous vient d'Afrique : nos soldats tombent frappés, non par les balles des ennemis, mais par l'imprévoyance des grands chefs ; les Kroumirs sont rue de Grenelle, et le plus dangereux des Bou-Aména porte sur sa manche la triple étoile.

On ne contestera pas les déclarations de ce médecin militaire dictant à la *Gazette des Hôpitaux* les cruelles vérités, dont la France a le droit de s'alarmer.

Des blessés mourant faute de soins, des malades couchés à terre sans eau, sans vivres et sans médicaments. La fièvre typhoïde faisant plus de vides dans nos rangs que le plomb africain.

Et les optimistes des bureaux de la Guerre refusant de rapatrier ces fiévreux, témoins vivants de l'incroyable incurie de nos gouvernants.

Mais le jour se fait ; en dépit des ukases ministériels, le rôle des mourants vient jusqu'à nous : c'est l'accusation implacable de la routine et de l'imprévoyance.

Voilà dix ans que nous parlons de notre réorganisation militaire ; nous avons noirci beaucoup de papier, bourné les archives de notes inutiles ; et jeté un peu par-ci par-là des circulaires encombrantes, de telle sorte que nous avons une armée fonctionnant admirablement sur le papier, mais incapable de venir à bout de quelques arabes fanatiques et pillards.

Telle est cette organisation que les optimistes de bureaux présentaient comme la conception la plus admirable que puisse rêver le cerveau d'un chef de division.

Nous n'avions plus à redouter les armements d'an de là de la frontière ; l'Allemagne n'oserait bouger, et l'Italie serait sage.

Tranquillité des Alpes et du Rhin : c'était la paix obtenue par la crainte de la guerre.

Eh bien ! on nous trompait, on nous mentait, c'était toujours la légère affirmation du maréchal Leboeuf : « Il ne manque pas un bouton de guêtres ».

Non, mais il manque des cacolets, des ambulances, des médicaments, de la charpie, des vivres. C'est le désarroi de 1870, c'est l'incurie, c'est l'imprévoyance de cette époque néfaste.

Le gâchis, toujours le gâchis, rien que le gâchis. Cette campagne de Tunisie, serait une honte si elle n'était un enseignement : un enseignement cruel.

LES ESPIONS

Les *Débats* attendent le futur ministère à son programme gouvernemental. Ils espèrent qu'il pourra fournir une longue carrière s'il offre des gages sérieux à la cause de l'ordre et s'il sait se dégager de l'alliance révolutionnaire.

La *Paix* dit que les excès de zèle du clergé nous conduisent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

On se montre inquiet, au ministère de l'Intérieur, du nombre toujours croissant signalé par le préfet de Nancy, des Allemands arrêtés rôdant sur la frontière de l'Est. Ces individus n'ont point de papiers et disent être sans moyens d'existence.

Paris, 11 octobre.

On se montre inquiet, au ministère de l'Intérieur, du nombre toujours croissant signalé par le préfet de Nancy, des Allemands arrêtés rôdant sur la frontière de l'Est. Ces individus n'ont point de papiers et disent être sans moyens d'existence.

LES ESPIONS

Paris, 11 octobre.

On se montre inquiet, au ministère de l'Intérieur, du nombre toujours croissant signalé par le préfet de Nancy, des Allemands arrêtés rôdant sur la frontière de l'Est. Ces individus n'ont point de papiers et disent être sans moyens d'existence.

Nouveau complot

CONTRE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Saint-Petersbourg, 11 octobre.

M. Baronov vient de découvrir un nouveau complot contre Alexandre III, dans le quartier Alexandrovski.

C'est un portier qui aurait mis la police au courant de cette affaire.

Quatre compagnies de cosaques ont été cernées, pendant la nuit dernière, le quartier où avaient été signalés les conspirateurs.

Soixante arrestations ont été opérées.

Parmi les personnes arrêtées, il y a deux dames, deux employés du télégraphe et un officier supérieur.

Les autres sont en majorité des étudiants.

Une note très sévère du préfet de police a été communiée à tous les journaux, leur enjoignant de ne pas parler de ce fait.

LA SOCIÉTÉ CONTRE LES ABUS

Paris, 11 octobre.

Sous le titre : *Société pour la répression des abus*, une association va se constituer dont les attributions principales consistent à :

1. Prendre en main la défense des citoyens malmenés ou lésés par les fonctionnaires publics ou les agents des grandes administrations et poursuivre la répression de ces mauvais traitements ;
2. Surveiller, dans l'intérêt public, l'exécution par les Compagnies du cahier des charges et des règlements et poursuivre les infractions commises par toutes les voies de droit ;
3. Signaler aux pouvoirs publics les articles de ces cahiers des charges et règlements dommageables aux citoyens et en obtenir la révision.

Tunisie

Assister de son concours dans leurs revendications, par des conseils judiciaires, plaidoiries contre les expertises médicales, démarches, etc., aider de ses deniers, lorsqu'il sera nécessaire, pour leur permettre d'attendre l'heure de la justice, les victimes des accidents de chemin de fer et autres ;

5. Etudier les mesures et projets d'intérêt public et combattre ceux qui sous ce nom ne cachent que des projets d'intérêt privé ; préparer par des enquêtes préalables, sérieusement et impartialement conduites, les éléments nécessaires au contrôle que les députés et conseillers municipaux républicains, défenseurs légaux de l'intérêt public, doivent exercer sur les actes des agents d'Etat et sur les abus commis par les diverses administrations.

Le Comité de direction et de patronage se compose de MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Cantagrel, Gâtineau, Clémenceau, Auguste Vaquerie, Paul Maurice, Henri Rochefort, Barodet, Talandier, Henry Maret, de Hérédia, Tony Réville, Ernest Lefèvre, de Lanessan, de Menorval, Camille Pelletan, Léon Cladel, Alphonse Humbert. Secrétaire provisoire : le docteur Guipil.

Menaces contre M. Roustan

Tunis, 11 octobre.

Vingt soldats tunisiens ont été envoyés par le bey à Marsa pour protéger M. Roustan, que des insurgés fanatiques auraient menacé d'assassiner. Ils sont partis ce soir sous le commandement d'un colonel.

On s'attendait hier soir à l'occupation de Tunis par les troupes françaises. Les autorités locales avaient donné l'ordre aux soldats tunisiens qui gardent la porte principale de la ville, en face du Belvédère, de laisser le passage libre à nos soldats. Cette porte est restée ouverte toute la nuit.

De fortes patrouilles de gendarmes tunisiens ont parcouru, à partir de huit heures du soir, tous les quartiers arabes pour empêcher les indigènes de sortir de leurs maisons. Le consul de France serait resté pendant toute la soirée d'hier dans sa résidence pour parer aux éventualités.

Hier, des insurgés en masse ont attaqué le camp tunisien. Après un combat des plus acharnés, les insurgés ont été repoussés, échouant à Alf-Bey une position avantageuse qu'ils avaient occupée jusque-là.

Nous croyons pouvoir dire qu'Alf-Bey doit se voirifier au commandant Breton qui, s'adressant aux soldats tunisiens avant le combat, les aurait engagés à faire acte de bravoure et à donner des preuves de leur courage aux soldats français avec lesquels ils allaient combattre.

Ces paroles ont produit leur effet et les soldats tunisiens ont montré ce dont ils étaient capables.

Les Hussards La Manouba

Tunis, 11 octobre.

Hier au soir, un escadron de hussards et le 2^e chasseurs sont partis pour la Manouba.

Le général Logerot a envoyé ce ma-

ANNONCES

fin 550 hommes à Medjez pour renforcer le camp qui s'y trouve déjà.

Toute la colonne de Sabatier a quitté le camp de Zaghouan pour se porter sur Ben-Hamida, à 25 kilomètres de Zaghouan.

Les ambulances et le service d'administration vont être expédiés également à Ben-Hamida.

On n'a laissé à Zaghouan qu'une compagnie chargée de garder et de protéger les conduites d'eau.

Dépêche du général Logerot

Le ministre de la guerre a reçu du général Logerot la dépêche suivante, datée de Manouba, 10 octobre, une heure du soir :

Conformément aux prescriptions que vous m'avez adressées, et après entente avec le ministre résident, l'occupation de Tunis et des forts a été effectuée ce matin.

Les points occupés sont les suivants :

- Fort de Sidi-ben-Hassen, une compagnie, 2 pièces.
- Fort de Filfil, une compagnie, 2 pièces.
- Poste retranché du Belvédère, 1 bataillon, 2 pièces.
- La Kasbah, 1 bataillon, 2 pièces.
- Marine, 1 bataillon, 4 pièces.
- Aucun incident à signaler jusqu'à présent.

Le colonel Travailleur est investi des fonctions de commandant d'armes et chargé de la police au point de vue militaire.

Kairouan la Ville sainte

Tunis, 11 octobre.

Les prochaines opérations du corps expéditionnaire français en Tunisie contre Kairouan, objectif de l'armée et foyer actuel de l'insurrection, donnent à tous les renseignements qui se rattachent à ce grand centre une importance particulière. Nous plaçons sous leurs yeux les divers détails ayant trait à cette localité.

Kairouan, sis à 50 kilomètres de Sousse et à 130 kilomètres de Tunis, est l'entrepôt du commerce intérieur de la Régence. Outre les produits manufacturés, consistant en burnous, couvertures, tissus en laine, le commerce, en temps ordinaire, consiste dans la vente des peaux de bœufs, de chèvres, etc., et des produits agricoles amenés là par toutes les tribus avoisinantes. La ville est entourée d'un mur d'enceinte de 2,400 mètres de périmètre ; elle occupe le milieu d'une vaste plaine entourée de marais.

En temps de paix, la population est d'une vingtaine de mille habitants ; aujourd'hui, les contingents insurgés ont doublé, et l'on peut rapporter aux dernières dépêches, un effectif de près de 20,000 combattants.

Comme à Kairouan, 15 zouaves. La zouavie est, on le sait, un établissement arabe dont les usages sont multiples, c'est à la fois une chapelle qui sert de sépulture à la famille des fondateurs, une mosquée pour faire la prière en commun, une école où toutes les sciences sont enseignées, un lieu d'asile où tout homme poursuivi par la loi ou par un ennemi trouve un refuge inviolable, un office de publicité où l'on raconte et où l'on écrit l'histoire du temps présent, où se trouvent les nouvelles, et enfin une bibliothèque où l'on conserve la tradition du temps passé.

ANNONCES

Au nombre des 26 mosquées disséminées dans toute la ville, figure la mosquée fameuse qui porte le plus grand édifice musulman au fait de ce lieu son camp retranché. De toutes les villes de la région, Kairouan est celle qui est bâtie avec le plus de régularité, celle dont l'inférieur a été le moins dévasté. Près de la ville, dans la zone de Sidi-Saah, est enseveli, dit-on, le corps du barbare du prophète. A quelques pas, se trouve un immense réservoir circulaire, non loin duquel on rencontre le tombeau des Aghlabites et celui de Sidi-Saoum, savant théologien musulman. Kairouan étant une ville sainte, ne peut être visitée que par les musulmans. Au train dont sont conduites les affaires militaires, il se pourrait que Kairouan continuât à ne point recevoir la visite des Européens.

Kairouan fut fondée, en l'an 670, par les Arabes qui soumièrent le pays à leur domination. Elle devint, à cette époque, la capitale religieuse et politique où résida le gouverneur envoyé par les Khalifes.

En l'an 800, le chef berbère El-Aghlab se rendit maître de Kairouan, en fit le siège de la dynastie des Aghlabites. La cour et de beaux édifices et lui fit attendre l'apogée de sa prospérité. Plus tard, la suprématie de Tunis la rejeta au second rang.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 11 octobre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, il s'est occupé des affaires tunisiennes et égyptiennes et de négociations commerciales.

Le général Farre explique la nécessité d'assurer le ravitaillement des troupes que retardait la marche sur Kairouan.

Des dernières dépêches communiquées par le général Farre à ses collègues, il résulte que le général Saussier n'a pu s'embarquer hier soir à Alger pour Tunis, l'état de la mer n'a pas permis l'embarquement des chevaux de l'escorte. Le général a dû quitter Alger ce matin.

Les opérations devant Kairouan commenceront à la fin de la semaine.

On a décidé que le général Farre ferait préparer une réponse aux allégations relatives à l'état sanitaire des troupes de Tunisie. Le ministre se fait fort de réfuter les allégations.

M. Barthélemy St-Jean a expliqué l'envoi des entrées anglaises et françaises en Egypte, comme étant la réponse des puissances à la mission des délégués. Si les délégués sont rappelés les frégates seront contremandées.

M. Tirard dit que les négociations sont prêtes à aboutir avec l'Angleterre.

Le Conseil des ministres n'a pris aucune décision concernant la désignation de la date de convocation des électeurs sénatoriaux.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial.

LES JOURNAUX

Paris, 11 octobre.

Le XIX^e Siècle reproche aux radicaux de vouloir accomplir toutes les réformes simultanément et de mettre en tête de leur programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur laquelle les républicains sont encore divisés.

Le Rappel déclare que si la discussion qui ouvrira la session met fin à l'existence du cabinet, le programme de la majorité nouvelle se dégagera du même coup et sera celui de l'homme dans lequel la majorité mettra sa confiance.

Le République française dit qu'il est important que l'avenir ne soit pas engagé et qu'un coup décisif ne soit pas imprimé au gouvernement avant des explications publiques.

La discussion fera connaître les défauts du système jusqu'à présent suivi, les dangers de l'éparpillement des groupes, les inconvénients de la dispersion des responsabilités et de la division exagérée du travail seront démontrés incontestablement. Le résultat de cette enquête sera la formation d'une large majorité de gouvernement.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— Le comte de Vergis ! — répéta la voix avec un accent de surprise : — que diable vient-il faire ici ?

— Nous le saurons dans cinq minutes.

— Je ne quitte pas mon poste... Un coup de timbre appela le garçon de bureau.

— Michel, — fit l'homme d'affaire, — y a-t-il plusieurs clients dans l'antichambre ?

— Deux seulement : le monsieur dont vous avez la carte et M. Fernand Volney, l'auteur du théâtre de Belleville pour lequel j'ai mis à la poste, hier soir, la lettre que vous avez écrite après la fermeture des bureaux.

— Ah ! ah ! il est là, ce gaillard, ce Don Juan de banlieue, ce Mélingue de l'avenir !... Qu'il attende... — Faites entrer M. le comte de Vergis.

— Oui, monsieur... — Michel allait sortir, il s'arrêta.

— J'oubliais quelque chose... — dit-il.

— Quoi !

— M. Stanislas Picolet est revenu de courses et il a bien besoin de parler à monsieur.

— Plus tard... — Quand je pourrai l'en rendre je vous préviendrai.

Le garçon de bureau se retira.

— Qu'est-ce donc que ce Fernand Volney, du théâtre de Belleville ? — demanda la voix qui sortait du cartonier.

— L'homme aux deux billets... — Affaire de notre correspondant de Marseille... —

— Bon ! j'y suis.

— Que faudra-t-il faire avec lui ?

— L'effrayer... Se voyant dans une impasse, il trouvera sans doute moyen de s'exécuter.

La porte s'ouvrait. — La voix se tut. Un personnage d'environ soixante-cinq ans fut introduit par Michel.

Ce personnage, gentleman de la tête aux pieds et portant la rosette de la Légion d'honneur, était grand et mince, élégant sans recherche, et semblait plus vert à son âge que beaucoup de jeunes gens. Une chevelure blanche comme la neige, épaisse et taillée en brosse, couronnait un visage aux yeux vifs, aux traits corrects et sympathiques, qu'encadrait une barbe grisonnante.

Sa physionomie respirait l'intelligence et la loyauté.

Le gentilhomme de bonne race, et digne de sa race, se reconnaissait à première vue.

Malpertuis s'inclina devant le nouveau venu.

— C'est à monsieur le comte de Vergis que j'ai l'honneur de parler ? — fit-il.

— Oui, monsieur... — Vous êtes, je suppose, monsieur Malpertuis ?

— En personne... — Veuillez prendre un siège.

Le comte s'assit.

Il semblait embarrassé. — Son visage rougissait et pâlisait tour à tour. — Evidemment un grand combat se livrait en lui.

L'homme d'affaires le regardait avec attention, attendant qu'il s'expliquât, et ne disait mot.

M. de Vergis, triomphant enfin de son trouble, prit la parole.

— Je viens vous trouver pour une affaire toute particulière... — commença-t-il.

— Un placement de fonds peut être ! — demanda Malpertuis.

— Non monsieur... —

— Des renseignements sur quelque société industrielle en voie de formation ?... —

— Pas davantage ?... —

— Faites-moi donc, monsieur le comte, l'honneur de vous expliquer et croyez que, quelle que soit l'affaire dont vous allez m'entretenir, je suis absolument à vos ordres... —

M. de Vergis parut hésiter de nouveau. Son embarras reprenait le dessus.

Une rougeur ardente envahissait son front et ses joues mais, au bout de deux ou trois secondes, il domina pour la seconde fois le trouble singulier qui s'empara de lui, et commença d'une voix d'abord tremblante qui ne tarda point à s'affermir.

Ce n'est point une affaire d'intérêt qui m'amène... — J'ai souvent entendu parler de vous... de votre agence... —

— Etude... — rectifia Malpertuis... —

— Etude, soit... — On m'en a vanté l'organisation... On m'a donné l'assurance que ses rouages fonctionnaient d'une manière exceptionnelle... —

Le directeur s'inclina avec une feinte modestie.

— Opinion trop bienveillante !... — murmura-t-il. — Je l'accepte néanmoins, dans l'espoir de m'en rendre digne... — Docteur en droit, ancien clerc d'avoué, ancien avoué, je crois connaître le fort et le faible de notre législation... — Tous les secrets de la chicane me sont familiers... — J'excelle à débrouiller les plus inextricables échevaux... — Je me vante d'avoir fait gagner maints des procès perdus d'avance.

— Il ne s'agit pas de procès... — interrompit le comte... — et la législation n'a rien à voir dans le motif de ma visite... —

— Encore une fois, monsieur, veuillez me le faire connaître... — dit Malpertuis fort intrigué.

— Je sais qu'on peut compter sur votre discrétion... —

— On le peut d'autant plus qu'une seule imprudence suffirait pour déconsidérer mon étude.

— Vous dispensez, du moins on l'affirme, d'une police secrète, aussi bien pour ne pas dire mieux organisée que celle de la préfecture... —

— J'ai sous la main des agents adroits et dévoués que je paie très cher, qui m'obéissent en aveugles et dont je réponds comme de moi-même.

— Quand vous mettez ces gens en campagne, on les chargeant de suivre une piste, vous devez avoir la presque certitude qu'ils réussiront ?

— J'en ai la même certitude absolue... — Jamais je n'ai fait buisson creux... — Une grande habitude de ce que je me permettrai d'appeler les *couilles du monde* me met à même de diriger ma meute, de relever ses défauts, de ne point lui laisser prendre de change, comme on dit, je crois en termes de vénerie... — Venez-vous me demander quelque chose de ce genre ?

— Je viens vous demander le mot d'une énigme.

— Sous quelle forme cette énigme s'est-elle présentée ?

— Sous celle d'une lettre anonyme... —

— Ah ! — s'écria Malpertuis, l'arme des misérables qui veulent insulter, mais n'osent insulter à visage découvert !... — L'empoisonnement moral, à distance, avec l'impunité probable !... — L'auteur d'une lettre anonyme est le plus lâche des criminels... — Il faut l'abandonner au mépris qu'il mérite, et

fouler au pied ses délations, presque toujours calomnieuses... —

— On se dit cela — répliqua le comte — et on veut savoir quand même... — La goutte de poison versée dans la tête ou dans le cœur rouge et brûlé... — On ne croit pas, mais on doute, et le doute est un supplice qui fait de la vie un enfer... mieux vaut la certitude... —

— Vous avez raison, monsieur le comte... Voyons cette lettre... —

M. de Vergis tira de son portefeuille une feuille de papier bleuâtre, pliée en quatre.

Il la tendit à l'homme d'affaires, qui la déplia et lut à haute voix les phrases mélodramatiques suivantes :

Monsieur le comte,

Le nom que vous portez, le grand nom de vos ancêtres, était resté pur jusqu'à ce jour.

La trahison d'une femme suffirait pour mettre au blason des Vergis l'ineffaçable tache du vilain et de la honte... —

Votre honneur est en péril, monsieur le comte... — A bon entendeur, salut !... —

» UN AMI. »

« L'ineffaçable tache du vilain et de la honte ! » répéta M. de Vergis, le visage contracté et les yeux pleins d'éclairs. — Vous avez bien lu... — C'est écrit ! — Comprenez-vous ?... —

— Je commence... — Mais pour comprendre tout à fait j'ai besoin de quelques renseignements... —

— Interrogez-moi... — fit le visiteur d'une voix sourde.

— Vous êtes marié, cela résulte de la lettre anonyme... —

— Oui, monsieur... —

— Quel âge a madame la comtesse ?

— Vingt-deux ans, et j'en ai soixante-cinq... — Donc c'est ma femme qu'on accuse... l'évidence s'impose... —

— Fast ! une lettre anonyme n'est pas un accusateur sérieux... — Il peut y avoir là dessous une pensée de haine, contre vous... —

— Je ne me connais pas d'homme... — interrompit le comte.

— On de vengeance contre madame la comtesse... — poursuivait Malpertuis.

— Contre la comtesse ?... —

— Sans doute... —

— A quel propos ?... —

— A propos de la blessure d'amour, propre d'un adorateur évincé... — En fait certains drôles qui ne pardonnent point à une femme ses dédains, et dont l'amour dédaigné se changeait en rage... —

— Oui — murmura le comte — ce pourrait être cela... — madame de Vergis était un enfant pauvre, orpheline... — Je l'ai aimée... je lui ai offert un beau nom, une grande fortune, une situation considérable... — Elle a accepté sans contrainte... — Malgré l'énorme différence d'âge, elle m'a pris pour mari de son plein gré... — Il est impossible de la soupçonner... — Je le sais... — J'en suis sûr... — J'en ferai le serment devant Dieu, sur mon honneur auquel je tiens plus qu'à ma vie !... —

— Vous aimez madame la comtesse ? — demanda Malpertuis.

— Je l'adore et c'est le mérite... — C'est un ange... — La tâche qui m'a écrit cette lettre aura fait la cour à Marie et, dédaigné, enserment repoussé par elle, il a été de jeter dans mon cœur le germe du soupçon !... — Le misérable veut se venger d'une femme honnête en empoisonnant la vieille d'un honnête homme.

(A suivre.)

En Algérie

Les travaux des postes avancés fortifiés de Mécheria sont terminés. L'expédition commandée par le général Delbecq dans le Sud-Ouest est à la veille de partir.

STRASBOURG!

Malgré la police allemande, le jour anniversaire de la réunion de Strasbourg à la France, la manifestation s'est déroulée à Strasbourg.

Il y avait aujourd'hui deux mille sept cents habitants à Strasbourg. Les élections municipales ont eu lieu hier.

Le quatrième terme de l'emprunt de la ville de Strasbourg est payable le 25 octobre 1881.

Adhésion au Manifeste. M. Bouchet, député de Marseille, a adhéré au Manifeste de l'extrême gauche.

Envoi de témoins. Hier soir, M. Lullier a envoyé des témoins à MM. Humbert et Lissagaray.

Nominations de maîtres de conférences. M. Debray, membre de l'Institut, est nommé maître de conférences de chimie à l'école normale supérieure.

M. Gambetta en Allemagne. On télégraphie de Berlin au Clavier que la présence de M. Gambetta à Dresde a fait grand bruit.

La fièvre jaune au Sénégal. Saint-Louis (Sénégal), 22 septembre. La situation de l'épidémie de fièvre jaune au 21 septembre inclus était la suivante:

Table with 2 columns: Category and Count. Total: 417.

Ensemble: 54. Décès antérieurs: 303. Total: 417.

Incendie à Stockholm. Le feu a pris ce matin dans le magasin des décors du Théâtre royal.

Mort de M. Haymerlé. M. le baron de Haymerlé, ministre des affaires étrangères, est mort aujourd'hui.

Élection du Président du Sénat Américain. M. Bayard, démocrate, a été élu président temporaire du Sénat par 84 voix contre 52.

Étranger. Italie. Reprise des négociations avec la France.

Turquie. Dans leur réunion d'hier, les députés turcs ont adopté la constitution de 1876.

Almanach opportuniste. Quelques mots de M. Gambetta ont été publiés par le journal l'Opportuniste.

La réunion a fixé les appointements et le mode d'élection des députés. La présidence du conseil a été attribuée amicalement entre les députés anglais et français.

Le Comité de M. Clémenceau à Arles lui demande d'opter pour cette ville. Quant au député d'Arles, M. Lafont, dans Clémenceau présentement est député d'Arles et, dans l'autre, sa succession est disputée par MM. Sigmond Lacroix et Yves Guyot.

Le Gouvernement et le Socialisme. Le gouvernement français serait-il disposé, comme on le prétend, à prendre part à la campagne de M. de Bismarck contre le socialisme international?

Le Père Bidon. Le Père Bidon, de l'ordre des dominicains, qui était parti de Paris il y a quelques jours, est arrivé hier à Marseille.

Le Quatrième Terme de l'Emprunt. Une note informée les porteurs de l'emprunt d'un million 300,000 francs.

Adhésion au Manifeste. M. Bouchet, député de Marseille, a adhéré au Manifeste de l'extrême gauche.

Envoi de témoins. Hier soir, M. Lullier a envoyé des témoins à MM. Humbert et Lissagaray.

Nominations de maîtres de conférences. M. Debray, membre de l'Institut, est nommé maître de conférences de chimie à l'école normale supérieure.

M. Gambetta en Allemagne. On télégraphie de Berlin au Clavier que la présence de M. Gambetta à Dresde a fait grand bruit.

La fièvre jaune au Sénégal. Saint-Louis (Sénégal), 22 septembre. La situation de l'épidémie de fièvre jaune au 21 septembre inclus était la suivante:

Table with 2 columns: Category and Count. Total: 417.

Ensemble: 54. Décès antérieurs: 303. Total: 417.

Incendie à Stockholm. Le feu a pris ce matin dans le magasin des décors du Théâtre royal.

Mort de M. Haymerlé. M. le baron de Haymerlé, ministre des affaires étrangères, est mort aujourd'hui.

Élection du Président du Sénat Américain. M. Bayard, démocrate, a été élu président temporaire du Sénat par 84 voix contre 52.

Étranger. Italie. Reprise des négociations avec la France.

Turquie. Dans leur réunion d'hier, les députés turcs ont adopté la constitution de 1876.

Almanach opportuniste. Quelques mots de M. Gambetta ont été publiés par le journal l'Opportuniste.

La réunion a fixé les appointements et le mode d'élection des députés. La présidence du conseil a été attribuée amicalement entre les députés anglais et français.

Le Comité de M. Clémenceau à Arles lui demande d'opter pour cette ville. Quant au député d'Arles, M. Lafont, dans Clémenceau présentement est député d'Arles et, dans l'autre, sa succession est disputée par MM. Sigmond Lacroix et Yves Guyot.

Le Gouvernement et le Socialisme. Le gouvernement français serait-il disposé, comme on le prétend, à prendre part à la campagne de M. de Bismarck contre le socialisme international?

Le Père Bidon. Le Père Bidon, de l'ordre des dominicains, qui était parti de Paris il y a quelques jours, est arrivé hier à Marseille.

Le Quatrième Terme de l'Emprunt. Une note informée les porteurs de l'emprunt d'un million 300,000 francs.

Adhésion au Manifeste. M. Bouchet, député de Marseille, a adhéré au Manifeste de l'extrême gauche.

Envoi de témoins. Hier soir, M. Lullier a envoyé des témoins à MM. Humbert et Lissagaray.

Nominations de maîtres de conférences. M. Debray, membre de l'Institut, est nommé maître de conférences de chimie à l'école normale supérieure.

M. Gambetta en Allemagne. On télégraphie de Berlin au Clavier que la présence de M. Gambetta à Dresde a fait grand bruit.

La fièvre jaune au Sénégal. Saint-Louis (Sénégal), 22 septembre. La situation de l'épidémie de fièvre jaune au 21 septembre inclus était la suivante:

Table with 2 columns: Category and Count. Total: 417.

Ensemble: 54. Décès antérieurs: 303. Total: 417.

Incendie à Stockholm. Le feu a pris ce matin dans le magasin des décors du Théâtre royal.

Mort de M. Haymerlé. M. le baron de Haymerlé, ministre des affaires étrangères, est mort aujourd'hui.

Élection du Président du Sénat Américain. M. Bayard, démocrate, a été élu président temporaire du Sénat par 84 voix contre 52.

Étranger. Italie. Reprise des négociations avec la France.

Turquie. Dans leur réunion d'hier, les députés turcs ont adopté la constitution de 1876.

Almanach opportuniste. Quelques mots de M. Gambetta ont été publiés par le journal l'Opportuniste.

des Français du Nord à la place des ouvriers italiens, faites-le travailler au même prix que les Piémontais; vous provoquez la même espèce de haine sourde au cœur des ouvriers marseillais!

Sous les causes apparentes qui déterminent les faits historiques, il y a souvent une cause réelle, profonde, faite avec une certaine quantité de misère et d'iniquité sociale. Dans les troubles de Marseille, l'expédition tunisienne fut la cause apparente; l'insuffisance des salaires fut la cause réelle.

Il n'y a pas de responsabilité nationale, là où il y a des responsabilités individuelles. Les Français n'ont pas la possibilité d'être coupables. Le coupable, c'est le capitalisme qui commence par broyer l'ouvrier italien et qui finit par écraser l'ouvrier marseillais.

J'ai affirmé que les véritables Marseillais ne prirent aucune part aux rixes sanglantes. J'affirme aussi que vous avez jugé Marseille sur des échelles faussées; car vous n'avez pas pu mesurer le droit de confondre l'Italie avec ses moines, l'Angleterre avec ses prestidiviseurs, l'Espagne avec ses bandits.

Cette question n'est pas plus nationale que l'autre; elle est tout au plus financière. Mais elle peut devenir fatale à l'Italie, comme elle a été fatale à la France.

L'Italie et la France ont besoin de s'appuyer l'une sur l'autre, et l'Allemagne ne figure point. C'est ce qui explique l'acquiescement de M. de Bismarck à l'expédition tunisienne; c'est ce qui explique aussi les alliances qu'il a sournoisement offertes à l'Italie.

Il y a quelques jours à peine, le journal la Patrie, qui a publié votre lettre, me faisait l'honneur de me demander ma pensée à l'égard de l'Italie. Je viens de vous la dire avec tout le respect que l'on doit à un grand homme qui se trompe. Et maintenant, laissez-moi, mon cher général, vous serrer les mains bien cordialement; car je ne m'habitue pas plus à me représenter Garibaldi contre la France que je ne m'habituerai à me représenter Victor Hugo contre l'Italie.

Le colonel Pilat, sénateur romain, n'est pas un étranger pour nous. Je veux rappeler en traits rapides la vie de celui que le gouvernement romain a envoyé pour suivre les grandes manœuvres du corps du général Schmitz aux environs de Limoges.

Le colonel Pilat, sorti de l'École de Saint-Cyr et de l'École d'artillerie de Metz, a joué d'abord un rôle politique important dans son pays; il a été l'âme du complot qui a renversé le prince-dictateur Couza.

En 1870, il se rendit spontanément à Tours et offrit son épée au gouvernement de la Défense nationale. Il fut attaché auprès du général Bourbaki et prit une part héroïque à toutes les batailles de l'armée de l'Est. Blessé à Villersexel, il entra en Roumanie, où il fut confiné par son propre gouvernement dans le grade de colonel que lui avait octroyé Gambetta.

Aujourd'hui le sénateur roumain est commandant, dans son pays, du 1er régiment de l'armée territoriale.

M. Pilat a été reçu hier matin par M. le Président de la République en audience particulière. Il a été introduit dans le cabinet du Président par M. le colonel Brüger, son camarade de promotion.

M. le Président de la République a reçu M. Pilat avec beaucoup d'affabilité. Il lui a adressé d'abord quelques questions sur les manœuvres, et lui a demandé si son impression relativement aux troupes était bonne.

M. le Président a ajouté qu'il attachait d'autant plus de prix à l'opinion de M. Pilat que, celui-ci ayant servi en France avant et pendant la guerre, il était à même de constater les progrès accomplis depuis dix ans.

M. le colonel Pilat a assuré qu'à son avis, et de l'avis de tous les autres officiers étrangers, de grands progrès avaient été faits.

Ensuite, l'interlocuteur de M. le Président de la République, après avoir rappelé la vive sympathie et l'éternelle reconnaissance des Romains pour la France, a abordé la question qui préoccupe le plus aujourd'hui les esprits en Orient, la question du Danube. M. Pilat qui a été appelé, comme membre du Sénat romain, à approfondir tout ce qui se rattache au Danube, a donné à M. Grévy des éclaircissements à ce sujet. M. le Président a écouté avec beaucoup d'attention les explications de son interlocuteur; il a déclaré à différentes reprises que la diplomatie de la France combattrait toutes les vues et tous les projets contraires au principe de la liberté du grand fleuve.

On sait que c'est justement cette liberté du Danube que la Roumanie défend depuis l'ouverture des conférences, avec la dernière énergie. Les paroles de M. le Président de la République permettent d'espérer que dans cette lutte, la Rou-

manie peut compter sur l'appui de la France. M. le colonel Pilat est sorti de l'Élysée à onze heures et demie, au moment où Mustapha, qui a été également reçu hier par M. Grévy, y entra.

BULLETIN MILITAIRE

Le ministre de la guerre a envoyé aux commandants des corps d'armée une circulaire confidentielle, pour inviter les commandants des bureaux de recrutement à dresser la liste des dispensés à titre ecclésiastique des classes de 1873, 1874 et 1875.

Hier soir, à 5 heures, un train spécial est arrivé à Lyon, amenant 15 officiers et 552 hommes du 128e de ligne, commandés par M. de Sautoul, chef de bataillon, plus 15 officiers et 550 hommes de 87e de ligne, commandés par M. Savornin, chef de bataillon.

Les cochers de fiacre de la Compagnie n'ayant pu obtenir l'augmentation de salaire d'un franc par journée qu'ils réclamaient depuis plus d'un mois, le journal ordinaire, tous frais prélevés et temps perdu, n'étant que de 1 fr. 50 se sont mis en grève à partir d'hier.

MM. les cochers de fiacre de la Compagnie, en délégué, ont eu l'honneur de se présenter devant un NOUVEAU DIRECTEUR; n'ayant pu obtenir une réponse favorable, la grève continue jusqu'à ce qu'une entière satisfaction soit donnée.

Les cours municipaux d'anglais, professés par M. Barret, s'ouvriront jeudi 13 courant à huit heures du soir, rue Luizerne, n° 9.

Un enfant d'un mois, Paul-Alexandre Coursange, est mort hier vers une heure du matin, à Villeurbanne, dans des circonstances si singulières, que M. Mallet, commissaire de police, l'a fait transporter à la Morgue, à quatre heures du soir pour y être soumis à un examen médical approfondi.

M. le docteur Coutagne, médecin au rapport, délégué des jurés criminels de Lyon, a été chargé de cet examen. L'honorable praticien fera l'autopsie de l'enfant, demain dans la journée, et en déduira les causes de la mort, que la rumeur publique attribue à l'asphyxie par étouffement.

Le froid commence à se faire sentir, ce qui a amené les nommées Dépique, âgée de 71 ans, tisseuse, et Arnaud, âgée de 57 ans, dévideuse, à se procurer d'autres ressources que celle du travail, en mendiant à domicile.

Prises sur le fait, elles ont été arrêtées et érouées par les soins du commissaire de police du quartier de la Bourse.

Hier, vers 1 heure du matin, le sieur Louis Tiple, 39 ans, sans profession et sans domicile, était couché sur un banc du quai Saint-Antoine.

Des gardiens de la paix en tournée l'ont arrêté et conduit à la permanence. Sur l'ordre du commissaire de police de service, Tiple a été retenu et sera présenté au petit Parquet comme vagabond.

Nous avons annoncé hier qu'un nommé Claude Surgère, avait été tamponné sur la voie du chemin de fer, à hauteur de Pierre-Bénite.

Surgère, paraît-il, croyait s'être engagé sur la grande route. Il se rendait à Irgny.

Les soins les plus empressés lui ont été prodigués par M. le docteur d'Uzèze, de Pierre-Bénite, qui n'a pu réussir à lui faire reprendre connaissance qu'hier matin seulement.

Son état, quoique grave, n'inspire cependant pas, pour le moment, de sérieuses inquiétudes.

Avant-hier soir, un bien pénible accident a failli se produire sur le cours Vitton, en face de la maison portant le n° 4.

Le tramway n° 40 a renversé une petite fille de cinq ans et, par un hasard extraordinaire, le lourd véhicule n'a pas atteint cette enfant.

Relévé aussitôt, la pauvre petite, plus morte que vive, a été remise à ses imprudents parents.

Le sieur Eugène X..., âgé de 34 ans, demeurant à Lyon, étant avant-hier soir vers six heures en état complet d'ivresse s'est couché au milieu de la route où passe l'omnibus qui fait le service de Lyon à Vénissieux, dans le but bien arrêté de se faire écraser.

Le conducteur ayant pu à temps l'éviter, X... n'a été blessé que très légèrement.

Relévé par les gardiens de la paix, il a été reconduit à son domicile. Procès-verbal a été dressé.

veau, 3 porcs, 2 moutons, 11 chèvres, 150 kilos de viandes fraîches dépecées, 199 kilos de salaisons.

En procédant à ces diverses saisies, le service de l'inspection a constaté la présence dans les porcs de quelques charcutiers, de quantités relatives considérables de saucissons corrompus, lesquels ont été détruits.

L'inspecteur a, en outre, saisi aux gares de marchandises de Lyon 2 jambons infestés de trichinelle.

La vareuse, disant nous hier, va remplacer la tunique de nos facteurs des postes. L'essai du nouveau vêtement vient de commencer à Paris.

Vu l'abaissement de la température, les trains de nuit de l'Est ont été chauffés au départ de Perrache, à partir d'hier soir.

Lyon éclairé par la Compagnie lyonnaise. On nous annonce que la Compagnie du gaz de Lyon entreprendra prochainement la création d'appareils électriques sur plusieurs points de notre ville.

La divisibilité de la lumière électrique que dit désormais un fait acquis, nous ne tarderons pas à voir ce genre d'éclairage prendre de grandes extensions.

Du reste, le Théâtre-Bellecour ne tardera pas à être éclairé par la lumière électrique obtenue à l'aide de moteurs à gaz. De la sorte, on ne pourra plus lui interdire ce mode d'éclairage.

On a déjà enlevé les chaudières et la machine qui étaient placées sous le vestibule d'entrée du théâtre.

La bonne de madame D..., demeurant quai des Brotteaux, 23, a été brusquement assaillie, dimanche soir, à 6 heures, par un individu resté inconnu. Aux cris poussés par la victime, on s'est empressé d'accourir, mais l'assaut vif cependant pour qu'on puisse s'emparer de l'agresseur, qui avait détalé à toute vitesse.

On nous écrit de Moiré (Beaujolais), qu'on a perçu fin de presser, et que la qualité des vins nouveaux s'annonce comme devant être bonne. Serait-ce déjà l'influence de la comète?

Notre correspondant nous signale une hausse assez sensible sur les vins vieux et nous apprend que les nouveaux se cotent d'un prix assez élevé.

Les cours municipaux d'anglais, professés par M. Barret, s'ouvriront jeudi 13 courant à huit heures du soir, rue Luizerne, n° 9.

Un enfant d'un mois, Paul-Alexandre Coursange, est mort hier vers une heure du matin, à Villeurbanne, dans des circonstances si singulières, que M. Mallet, commissaire de police, l'a fait transporter à la Morgue, à quatre heures du soir pour y être soumis à un examen médical approfondi.

M. le docteur Coutagne, médecin au rapport, délégué des jurés criminels de Lyon, a été chargé de cet examen. L'honorable praticien fera l'autopsie de l'enfant, demain dans la journée, et en déduira les causes de la mort, que la rumeur publique attribue à l'asphyxie par étouffement.

Le froid commence à se faire sentir, ce qui a amené les nommées Dépique, âgée de 71 ans, tisseuse, et Arnaud, âgée de 57 ans, dévideuse, à se procurer d'autres ressources que celle du travail, en mendiant à domicile.

Prises sur le fait, elles ont été arrêtées et érouées par les soins du commissaire de police du quartier de la Bourse.

Hier, vers 1 heure du matin, le sieur Louis Tiple, 39 ans, sans profession et sans domicile, était couché sur un banc du quai Saint-Antoine.

Des gardiens de la paix en tournée l'ont arrêté et conduit à la permanence. Sur l'ordre du commissaire de police de service, Tiple a été retenu et sera présenté au petit Parquet comme vagabond.

Nous avons annoncé hier qu'un nommé Claude Surgère, avait été tamponné sur la voie du chemin de fer, à hauteur de Pierre-Bénite.

Surgère, paraît-il, croyait s'être engagé sur la grande route. Il se rendait à Irgny.

Les soins les plus empressés lui ont été prodigués par M. le docteur d'Uzèze, de Pierre-Bénite, qui n'a pu réussir à lui faire reprendre connaissance qu'hier matin seulement.

Son état, quoique grave, n'inspire cependant pas, pour le moment, de sérieuses inquiétudes.

Avant-hier soir, un bien pénible accident a failli se produire sur le cours Vitton, en face de la maison portant le n° 4.

Le tramway n° 40 a renversé une petite fille de cinq ans et, par un hasard extraordinaire, le lourd véhicule n'a pas atteint cette enfant.

Relévé aussitôt, la pauvre petite, plus morte que vive, a été remise à ses imprudents parents.

Le sieur Eugène X..., âgé de 34 ans, demeurant à Lyon, étant avant-hier soir vers six heures en état complet d'ivresse s'est couché au milieu de la route où passe l'omnibus qui fait le service de Lyon à Vénissieux, dans le but bien arrêté de se faire écraser.

Le conducteur ayant pu à temps l'éviter, X... n'a été blessé que très légèrement.

Relévé par les gardiens de la paix, il a été reconduit à son domicile. Procès-verbal a été dressé.

Hier, dans la soirée, le nommé François Maire, âgé de 60 ans, est tombé de faiblesse dans la rue de l'Annonciade. Relevé par les passants, on l'a conduit à la pharmacie Goddard, rue Terme, et de là à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

Sou des Ecoles
Les membres du Conseil général, sont priés instamment d'assister aux séances, lesquelles ont lieu tous les mercredis, à 8 heures, au local, rue Dubois, 18. Il a été décidé, que tous les membres qui s'absentent pendant trois séances consécutives, les conseils d'arrondissements en seraient avertis.

Le secrétaire général :
Hippolyte CONRY.

Dimanche, du 16 courant, grand assaut de chant donné au bénéfice du Sou des Ecoles, rue Parnet, 5, chez M. Jaumin, sous la présidence du citoyen Allier.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon
Jean Laurent, dit Mouchette et Genot, nous deux maraichers, s'étant pris de querelle dans le cour du restaurant Grand, chemin de la Vitrillorie.
Mouchette, tout en prenant la mouche, a pris l'oreille de Genot entre les dents et lui a coupé ; il a déclaré, pour atténuer son acte de sauvagerie, qu'il était complètement ivre.
Il a donc eu à répondre d'un double délit : deux mois de prison pour coups et blessures ; cinq francs d'amende pour ivresse.

Jacques Coradette est un récidiviste incorrigible. Il choisit de préférence les voyages, où la foule se précipite, pour se livrer à des tours de prestidigitations.
Tout lui est bon : monnoies, tabatières, portefeuilles, etc.
La voyote de la Croix-Rousse lui procure l'avantage de réfléchir pendant quatre mois sur les inconvénients de barboter dans les poches.

Le sieur Eugène Hérait, manoeuvre, est bien né pour manoeuvrer le coup de poing américain. Jugez en :
En passant sur le cours de Broches, vers une heure du matin, il chercha dispute à M. Micor, employé de la Compagnie du gaz, et porta à ce dernier un violent coup de l'instrument relatif ci-dessus. La blessure a été des plus graves.

Les gardiens de la paix sont intervenus et ont reçu aussi leur petite part de coups de poing.
Ce héros, du nom de Hérait n'a d'ailleurs nullement été blessé ; malgré cela, le tribunal lui a octroyé 15 jours de repos.

Nous avons annoncé à nos lecteurs l'apothéose de la *Urbique*, en 4 tableaux, qui a été jouée au restaurant de Bellecour par le nommé Moniot, chapelier et un joyeux hussard du 3^e régiment.
Moniot, seul, comparaisait hier devant l'impitoyable correctionnelle ; le hussard avait été relâché comme ayant agi de bonne foi.
La mère de Moniot ayant payé la note, soit 473 francs — celui-ci n'a été retenu que pour outrages aux agents et ivresse manifeste.

Pour arrondir le montant de la carte — sans oublier le garçon — le Tribunal a cru devoir fixer à huit jours de prison et cinq francs d'amende, ce qui restait à devoir par Moniot.
Tout est bien qui finit bien.

Jean Valons, brodeur, demeurant quai de Vaise, 34, et Claude Commaruel, tonnelier, demeurant rue Lambert-Colombes, 33, deux époux de Gerny, ont été arrêtés, et pour cause, sur le bas-port du quai Saint-Antoine.
Valons, déjà condamné deux fois pour outrage public à être gratifié de 6 mois de prison, et Commaruel, non condamné du fait, en a été quitte pour deux mois de la même peine.

THEATRES

Grand-Théâtre
Demain, mercredi, la *Jaune*, pour les troisième débuts de MM. Salomon, fort ténor, et Queyrel, première basse noble.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un Enfant perdu

Cependant une forte brise du sud-ouest le poussait vers l'Angleterre, et il finit par entrer vers le soir dans la rade de Brighton.
Un navire à vapeur le remorqua juste dans le port.
Bien qu'à fond de cale, Pas-de-Chance, qui avait une merveilleuse finesse d'ouïe, était à peu près au courant de ce qui se passait.
Au balancement plus régulier et plus doux du bâtiment, il devina qu'il se trouvait dans un port et que les ancres étaient à pic.
Les bruits lointains de la manoeuvre cessèrent de lui arriver, et quand un faible rayon de jour qui descendait par un sabord jusque dans la cale se fit éteint, lorsqu'un silence complet se fit à bord du navire, Pas-de-Chance devina qu'il était nuit et que l'équipage était allé à terre.
Depuis qu'il était aux fers, on ne lui avait apporté à manger qu'une seule fois, et les tortures de la faim commençaient pour lui, lorsque tout à coup une vive lumière inonda la cale.
Pas-de-Chance, qui était couché sur le dos, se souleva un peu et regarda.
Il vit le capitaine qui venait de descendre dans la cale, une lanterne à la main.
Le capitaine, nous l'avons dit, était un vieux loup de mer, très brutal en la forme, mais plein de cœur au fond, et qui n'eût pas fait de mal à un poulet.

Il n'est pas besoin d'être prophète pour annoncer que l'opéra d'Halévy fera siffler comble, car il aura rarement rencontré à Lyon une meilleure interprétation.
Le public lyonnais s'étouffe un peu du retard apporté aux débuts de M. Lestellier ténor de traductions, et de Mme de Portalis, chanteuse Stolz.
Ce retard est dû à l'indisposition persistante de cette dernière.
M. Lestellier est déjà connu du jeune lyonnais, et nous souhaitons que ce jeune artiste, notre compatriote, retrouve dans le rôle de Manrique, du *Trouvère*, rôle dans lequel il doit débiter, les succès obtenus dans ceux d'Edgard et de Fernand.

Nous apprenons que notre jeune compatriote, le ténor Paul Stuart, vient de conclure un brillant engagement avec le directeur du nouveau théâtre de Montpellier.
On nous annonce que Mlle Rosine Bloch vient d'être engagée par M. Camposso pour cinq représentations du *Prophète*. Elle recevrait le chiffre respectable de 2,500 francs par soirée.

Beaux-Arts

LA STATUE DE LA RÉPUBLIQUE

Et le Jury
Si la modestie n'était pas notre devise, le *Réveil* devrait être fier de sa critique si juste, si vraie, qu'il a faite à propos du concours pour la statue de la République que l'on doit élever dans notre ville.
Le projet Trio a, en effet, obtenu le deuxième prix et si l'on en croyait certains bruits, il devait, de l'aveu des artistes eux-mêmes, obtenir le premier prix ; ce qui nous confirme dans cette opinion qu'il est maintenant la discussion qui s'élève entre MM. Savoye (premier prix), Bethod et Marjoux Rioux, et que donne avec beaucoup de détail, le *Progress*, dans son numéro de mercredi 5 courant.

En lisant entre les lignes, nos lecteurs aussi étonnés que nous serons édifiés sur les *travaux*, et diront avec notre confrère : « En ce mot, que se passe-t-il donc ? »
Quant à nous, nous ne savons rien, nous ne voulons rien savoir, notre critique avait frappé juste. Trio a réalisé toutes les conditions du programme, ainsi que le dit si excellemment le *Monde lyonnais*, revue littéraire et artistique qui ne s'occupe ni de politique, ni de religion, par conséquent très indépendante.

« *Urbique recte* est bien traité dit-elle, l'idée d'élever la statue de la République sur une colonne est ingénieuse, mais cette colonne est si élanée qu'elle en est maigre. Le projet manque d'ampleur et de la grandeur nécessaire au sujet. Néanmoins, je ne puis manquer d'en reconnaître les qualités sérieuses et je n'hésiterai pas à le placer au second rang, après le projet intitulé *Trio*, dont l'auteur me semble avoir réalisé les conditions du programme... »

Ces quatre statues et celle de la République qui surmonte le monument, fièrement appuyée d'une main sur ce drapeau tricolore, et de l'autre, tendant au monde le rameau d'olivier, sont d'un mouvement *hardi et noble*.
« En ce qui concerne le *Lyon-Républicain* de Trio : L'ensemble de ce projet est assez beau, la statue qui surmonte est d'une facture sobre et donne l'idée d'une République *calme et forte*. »

Ce qui n'empêche pas notre confrère de réserver ses éloges pour le projet : *Urbique recte*.
Le *Petit Lyonnais*, sur le projet Trio, dit de la statue : « Sa figure malheureusement manque d'expression, la pose seule est bien... La seconde maquette, qu'on peut voir tout à côté et que l'auteur fera bien d'adopter est infiniment préférable... sa figure a du caractère. Mais pourquoi tant de tristesse et de mélancolie répandue sur sa physionomie ?... »

Le *Courrier de Lyon* s'exprime ainsi : « La figure classée sous sa devise *Trio*, quoique très passive ne manque pas d'une certaine allure ; elle a des *descentes* qualités et tranche sur la masse générale des choses exposées... »
La critique du *Courrier* ayant froissé, il paraît, l'auteur du projet *Urbique recte*, un hussier s'en est mêlé pour obliger l'auteur à modifier son appréciation, mais lui en a pris, car il s'est attiré une verte réponse de la part de notre confrère.
« Oni notre collaborateur a trouvé ce projet d'un mauvais effet, étant donné l'emplacement où le monument doit être élevé. Il le croit trop haut relativement aux maisons voisines, trop massif enfin ; il dépasse, d'après lui, les limites permises par le bon goût, et non par le programme. »

« Voilà sa protestation publiée ; elle n'empêchera pas son monument d'être hors de proportion avec la place qu'on lui destine. C'est ce que nous disions, c'est ce que nous sommes enchantés de répéter encore pour le projet de notre place de la République où l'*Énorme machine* de M. X... serait du plus déplorable effet. »
Quant au *Salut Public*, il garde de Conrard le silence prudent, notre jugement, quelques-uns des artistes de valeur qui ont pris part au concours.
Et il termine par un coup de patte (sans griffes), nous le reconnaissons, à l'adresse du *Réveil*...
« Ce journal qui supprime Dieu, eut voulu voir, nous dit-il, la statue de la République DÉPIÉE... »

Le *Réveil*, brave et vénéré *Salut*, ne veut rien supprimer, il laisse à chacun sa pleine et entière liberté de croire ou de ne pas croire, et quand il voudrait voir déifier la République, ce n'est point pour remplacez un Dieu quelconque.
Si le *Salut* avait ouvert un dictionnaire, il aurait vu et lu au mot *dédicatoire* : « action par laquelle on dédie quelque chose, on attribue sa divinité à quelque chose, la déification de l'autorité » et enfin au mot : « Déifier (dédicatoire) placer au nombre des dieux, — les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs. — Donner un caractère sacré. — Fig. Déifier ses vices. »
Comme on le voit, il y a loin du *deisme* au *deisme*, que veut nous faire dire notre confrère.

Que le lecteur nous pardonne cette digression, et revenons à notre sujet.
Pour les extraits que nous avons donné ci-dessus, on a pu juger de son impartialité, de sa vérité et de son impartialité ; nous avons dit que la statue de *Trio* sortait de la banalité grecque, romaine ou athénienne, que l'on voyait que l'artiste avait cherché à sortir des sentiers battus ou *dehors* (tant pis pour le *Salut public*) sa statue et en en faisait une *République française*.

Voilà ce que nous voulions démontrer, en nous aidant de la critique même de nos confrères.
Maintenant, nous en appelons malgré le jugement rendu à l'arrêt de ce grand juge, vis-à-vis d'un tel jugement nous nous inclinons, et qui s'appelle : *populi* !
Francisque FERRAT.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 14 octobre.
Canal de Suez :
Recette du 1^{er} au 10 octobre : 1,610,000 fr. pour 84 navires.
Cours à 2,300.

Marché de Paris du 11 octobre 1881.

Huiles. — Les 100 kil.

	Colza.	Lin.
Courant	77 50	65 50
Novembre	76	66
Décembre	77 00	66 50
4 premiers	77	65 50

Tendance calme.

Spiriteux. — Prem. qual. 90 c. Phect.

	Précéd.	Cours
Courant	63 75	63 75
Novembre	63	63
Décembre	65	65
4 premiers	65	65

Tendance soutenue.

Sucres. — Roux, 88° saccharimétriques.
Tendance soutenue.
Disponibles... de 55 75 à 56 ».

Sucres blancs
Courant... 62 80
Novembre... 62 »
4 d'octobre... 63 25
Tendance ferme.

Sucres raffinés
Disponibles de 100 à 111.

Farines. — 9 marques.
Tendance baisse.

Courant	68 50
Novembre	68 00
4 de Novembre	68 75
4 premiers	69 »

Tendance calme.

Blés. — Poils naturel à Phect. les 100 kil.

Courant	32 50
Novembre	32 60
4 de Novembre	32 60
4 premiers	32 60

Tendance calme.

Seigles. — 70/72 poids nat. à l'h. les 100 k.
Tendance calme.

Marque Corbeil, 70.

SOUSCRIPTIONS

Grévistes tenturiers de Villefranche
Le *Réveil lyonnais* s'est inscrit pour... 50 fr.
Collecte faite par la corporation des menuisiers en sièges de Lyon... 1 50
Total à ce jour... 51 50

Caisse nationale de retraite
50 Sociétés de secours mutuels... 5 fr.
Le syndicat des Dames réunies... 4 »
M. Bonabose... 5 »
M. Traversier... 3 »
3 anonymes... 0 75
M. Rousset... 0 25
M. Ricot... 5 »
Montant des précédentes listes... 215 45
Total à ce jour... 235 45

Pour la Commission, CARRAZ.
Versé au *Réveil lyonnais* par le citoyen Saint-Audré-Allier la somme de 3 fr. 20, dont moitié pour le *Denier des écoles* et l'autre moitié pour le *Sou des écoles*, provenant d'une caudelle faite à l'assaut de chant, chez M. Pannetier, cité Lafayette, n° 224.

DERNIÈRE HEURE

LE GÉNÉRAL JAPY
Paris, 12 octobre.
Par décision ministérielle du 8 octobre, le général de division Japy est désigné comme commandant supérieur de la région du Nord de la régence de Tunis, sous les ordres du général Sausier.

RETOUR DE M. GAMBETTA
Paris, 11 octobre.
M. Gambetta est de retour depuis hier à Paris, venant de Dresde. Il s'est rendu à Ville d'Avray.

On dit qu'à l'issue du conseil, plusieurs ministres, M. Constant, entre autres, ont rendu visite au président du palais Bourbon.

JESSA HELFMANN
Paris, 11 octobre.
Jessa Helfmann a été transférée après sa délivrance à Schlussembourg.

LE REMPLAÇANT DE M. DE HAYMERLÉ
Vienne, 11 octobre.
Le comte Darassy prendrait la succession de M. de Haymerlé au ministère, avec les attributions de chancelier de l'empire Hongrois.

L'ÉCOLE LAÏQUE DE MEUDON
Paris, 11 octobre 1881.
Hier a eu lieu au Bas-Meudon l'inauguration d'une école laïque.

Cette cérémonie a été présidée par M. Maze, député.

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR
Paris, 11 octobre.
M. Clémenceau et plusieurs de ses collègues de l'extrême gauche, conformément au vœu du Conseil municipal de Paris, va demander à la Chambre, l'abrogation de la loi qui déclare d'utilité publique, la construction de l'Église du Sacré-Cœur, aux buttes Montmartre.

LE MEETING INTRANSIGEANT
Paris 11 octobre.
Le comité du Meeting intransigeant a envoyé une lettre de convocation à M. de Billing.

On prétend que celui-ci a accepté l'invitation. Il prendrait la parole dimanche.

L'ÉLECTION DU 10^e ARRONDISSEMENT
Paris, 11 octobre.
Le groupe de l'Alliance socialiste républicaine du 10^e arrondissement s'est réuni ce soir chez M. Guizard, rue des Ecluses-Saint-Martin.

Le but de la réunion est le choix d'un candidat en remplacement de M. Camille Pelletan.

VOYAGE DE M. GAMBETTA

Paris, 11 octobre.
Le voyage de M. Gambetta au Havre et à Rouen sera probablement contre-mandé. Les nécessités actuelles de la politique expliquent cet ajournement.

ELECTIONS DE LA GUADELOUPE
Paris, 11 octobre.
M. Sarlat, républicain, a été élu député de la Pointe-à-Pitre et M. Ger-ville-Réach, républicain, député de la Basse-Terre.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
Paris, 11 octobre.
Hier la Société des gens de lettres a admis Rochefort au nombre de ses membres.

PETITE BOURSE DE PARIS
11 octobre, 8 h. soir.

3 0/0	84 45	Hongrois	78 5/8
5 0/0	110 45	Banq. Ott.	738 1/2
Turc	45 92	Rio-Tinto	610
Egypte	384 3/4	Crédit de Fr.	815
Amortissement nouveau... 84 40			

Fin des Dépêches

BULLETIN OUVRIER

La Caisse de Prévoyance des travailleurs de la Manufacture des tabacs de Lyon, prévient les sociétaires en retard de cotisation de trois mois, de se mettre à jour vis-à-vis de la Société pour le 18 octobre inclus. On peut payer aux collecteurs ou collectrices et au siège de la Société, chez M. Bavoizat, restaurant, rue Duhamel, 43.

A défaut de position régularisée on appliquera l'article 6 du titre IV des règlements de la Prévoyance.

Pour la réunion générale on prévient par la voie de la presse et par lettres, qui serviront de carte d'entrée. Comme c'est la deuxième réunion, elle sera définitive, et la délibération produira son effet ; on engage les intéressés à s'y présenter.

Le Président, CHARPY.

VARIÉTÉS

LA BOUGINOTTE

Par ces temps de chaleur torride il fait bon de se mouiller le front aux branches humides des rosées, bon de se vêtir d'ombre, de courir enfin, par les mousses et par les herbes.

Et j'en prends à pleins poumons de l'air du bois, par là-bas où les Ardennes commencent et où le Valage finit... j'y vois parfois une femme étrange : L'œil vif, les joues crues et tannées, le front traversé de rides, les cheveux roux et abondants tombant lourds et mêlés sur ses épaules, elle est vêtue d'un jupon rayé, très court, et sa taille se perd dans une chemise de toile écarlate. Cette femme court pieds nus par les bois. Je m'informai de ce qu'elle était, on me répondit :

— C'est la mère Hertin, mais ici on la connaît que sous le nom de la Bouginotte.

— Elle est folle, et la commune la fait vivre ?

— Nenni !... elle gagne sa vie en ramassant des pierres dans les champs et en cueillant des herbes sauvages.

— Des herbes pour les pharmaciens, je comprends... mais des cailloux ?

— Les cailloux, elle les met en tas sur les routes, et les vend à la commune 1 fr. 20 le mètre... C'est ce qui sert aux cantonniers pour entretenir les chemins.

— Quelles circonstances ont obligé cette femme à exercer cette singulière industrie ?

— Oh ! une bien triste histoire. — Une histoire ! Très bien, contez... — Voici : Jacques Hertin était un beau gars, un faraud de village, bon enfant, mais mauvais sujet, braconnier fini... Il épousa la plus folle, la plus honnête et la plus heureuse fille du pays, Anne-Marie, celle que vous avez vue tout à l'heure.

— La Bouginotte ?

— Oui, à l'époque où se passe cette

histoire, il avait d'elle deux enfants, un de quatre ans, l'autre à la mamelle... C'était un heureux ménage. Un jour, Jacques dit :

— J'ai vu une passée, ce matin ; je vas relever la remise, et je casserai la tête à un chevreuil.

Plus malheureux ou plus maladroit que les autres fois, il fut pris à l'affût ; refusant de suivre les gardes, ceux-ci voulurent l'arrêter ; le braconnier se défendit et envoya du numéro 3 dans la poitrine de celui qui méprisait assez la vie pour essayer de porter la main sur lui.

Après le crime, Jacques resta dix jours caché dans la forêt, les gendarmes guettaient autour de la maison, espérant que le besoin l'y ferait rentrer.

Un matin, ils s'aperçurent que Anne-Marie et les petits étaient allés rejoindre le père. On se mit immédiatement à leur poursuite.

Jacques avait dit à Anne-Marie : — Quand les bufilettes jaunes me mettront la main sur l'épaule, ce sera pour m'enterrer.

Il avait glissé du numéro 4 dans son fusil, et tenant d'une main son aimé, de l'autre soutenant Anne-Marie, qui marchait en allant le jeune ; passait sous bois, par les sentiers, gagnant au plus tôt la frontière ardennaise.

Un soir, lasse, épuisée, la famille se reposait ; la nuit était tiède, la séve des pins aromatisait l'air, Anne-Marie, à demi somnolante, tenait son petit dernier endormi sur son sein ; l'ainé dormait, couché dans l'herbe, la tête sur les genoux de son père.

Jacques veillait, comptant tout bas le temps qu'il lui fallait pour sauver sa maisonnée.

— En marchant bien... je porterai les petits, ça reposera Anne... J'en ai pour quatre heures avant de gagner la Queue-du-Loup, deux heures après j'ai passé Motmédy et... sanghieu ! messieurs de la bufilette jaune, il en pleuvra du plomb... les petits seront à l'abri.

Et en disant ces mots il embrassa son aimé... tout à coup l'œil du braconnier clignota, il pencha la tête et tendit l'oreille.

On entendait le bruit amorti des sabots de chevaux heurtant les cailloux, il serra le bras d'Anne-Marie qui s'éveilla. — Les gendarmes !

— Anne pâlit... et pressa sur son cœur le petit qu'elle tenait dans ses bras... L'enfant éveillé en sursaut gémit... puis cria !... L'heure était terrible, les gendarmes passaient sur la route.

— Fais le taire ! râla Jacques à l'oreille de la mère.

— Anne-Marie voulut embrasser l'enfant... qui cria plus fort !

Les gendarmes s'étaient arrêtés et écoutaient.

Le braconnier arracha le fils des bras de sa mère, et appliqua sa main cailloute sur la bouche de son enfant.

Dix minutes les soldats écoutèrent, dix minutes la main comprima les cris.

Les gendarmes continuèrent leur route ; la mère reprit alors son enfant ; ses lèvres restèrent longtemps collées aux lèvres bleues du pauvre petit ; c'est en vain qu'elle chercha à jeter de sa vie dans la poitrine de son fils... l'enfant était mort !

Jacques dit : — En route ! — On partit... Le père marchait devant, portant l'ainé sur son dos ; la mère le suivait, essayant de tenir toujours chaud le petit cadavre qui refroidissait. A la pointe du jour, la famille passa la frontière.

Un douanier luxembourgeois leur demanda : — Vous n'avez rien à déclarer.

— Rien ! fit tranquillement Jacques. — Anne-Marie s'avança et, montrant le petit corps qu'elle portait dans son tablier, elle répondit :

— J'ai à déclarer que cet homme est un assassin et qu'il a tué son fils.

Vous connaissez la femme. Jacques est au bagne.

— Alexis BOUVIER.

Il s'aperçurent que le commerce du bois d'ébène, il faut moins des hommes forts que des gens nerveux. Les petits matelots, taillés comme ce gaillard-là, ça vaut tout seul trois marins du York-shire.

Evidemment, la vareuse que le capitaine de la *Belle-Marquise* avait donnée à Pas-de-Chance donnait le change aux deux marius. D'ailleurs, comment ne pas croire que c'était un petit matelot en le voyant installé dans un cabaret uniquement fréquenté par des gens de mer ?

Comme la conversation du capitaine et de son second avait naturellement lieu en anglais et que Pas-de-Chance ne savait pas le premier mot de cette langue, il continuait à boire et à manger fort tranquillement, sans se douter qu'il fit question de lui.

— Il vous faudrait à bord, capitaine, poursuivit le gros homme brun, une douzaine de ces gaillards-là.

— Mais il doit être embauché ! Le lieutenant sourit : — Avez du gin et du whisky, on le débanchera.

Le capitaine blond, qui avait les traits délicats et la frêle apparence d'une femme, se prit à sourire.

— Vous allez voir, reprit le lieutenant.

Et il se tourna vers Pas-de-Chance et le salua avec son verre.

Pas-de-Chance vendit le salaf.

Le lieutenant lui dit en anglais : — Camarade, veux-tu boire un verre de gin ?

Pas-de-Chance fit signe qu'il ne comprenait pas.

— Je vous l'ai dit, Josué fit le capitaine ; c'est un marié français.

(A suivre.)

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, les globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une humide stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarrat, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bien tôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la ptitose ou le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans cause d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication satisfaisante dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge.

table de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstruit les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigneur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils reprennent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insipidité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution no-

DÉPOT PRINCIPAL: à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT
MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOIT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, 14, rue d'Algerie, LYON. Pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Grenoble, pharm. Chatrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Office Commercial

FUZIER P.

Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. — Représentations devant les tribunaux. — Régie d'immeubles.

CABINET DE 9 A 6 HEURES
128, cours Lafayette

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

POUDRE MAZADE & DALOZ
14, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infatigable et détruite les CAFARDS

M. RIBEAUCOURT,
sage-femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires, avenue de Saxe, 199, Lyon.

LEÇONS
d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

LYON : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

HUILE DE PIN

Liquide végétal résineux INEXPLOSIBLE
BRULANT DANS TOUTES LES LAMPES
A Pétrole, Luciline, Soléine, Schiste, etc. — Grande économie
4, Rue des Archers (près les Célestins) LYON

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.
DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon
Envoi par la poste

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algerie. — Pharmacie St POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 cent.

Quatrième Année

L'UNION VINICOLE & AGRICOLE

DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Un an.....	9 fr.
Six mois.....	5 50
Trois mois.....	3 50
Europe, un an.....	15 50
Amérique, un an.....	20 50

BUREAUX
Imprimerie ROUSSAUD, 3, rue Tison-d'Argence, Angoulême

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre, 18
En face le pont de la Guillotière
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes et jeunes gens
Pantalon drap noir indechirable, 7 fr. 50

A LA BELLE FERMIÈRE

Immenses arrivages

DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES ET ENFANTS
2.000 Pardessus bien doublés, valeur réelle 35 francs, vendus : 25 fr.
50, rue de la République & rue Confort, 15
LYON

BOURSE DE LYON				COURS DE LA BOURSE DE PARIS			
MARDI 11 OCTOBRE 1881, 11 h. à midi 1/2				11 Octobre 1881			
TERME	Précéd. clôture	Cours du jour	Cours du jour	COMPTANT	COURS DE CLÔT.	hausse	baisse
FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET ÉTRANGERS				CONDITION DES SOIES DE LYON			
0 0/0 Français	84 52	84	90	3 0/0	84 25	84 10	15
0 1/2 juillet 81	84	84	404	4 1/2 0/0	112 50	111	1 50
0 0/0 Amortissable	84	84	395 50	5 0/0	116	115 75	25
0 1/2 janv. 81	84	84	387 50	3 0/0 amor.	86 10	86 50	40
0 0/0 1881 amortissable en 72 ans	85 85	85 60	312	Amort. nou.	84 75	84 30	45
0 0/0 1881	116 30	116	372 50	VALLEURS			
0 1/2 mai 81	89 75	89 75	352 50	84 32 3 0/0 Français	84 20	84 05	
0 0/0 Italien	90 10	89 75	449	85 85 3 0/0 amortiss.	85 70	85 60	
0 0/0 Turc	16 45	15 85	440	84 80 3 0/0 nouveau	84 70	84 45	
0 0/0 Espagne 6 0/0 extérieure	16 45	15 85	449	116 30 5 0/0 Français	116 17	116 15	
0 0/0 Hongrie 6 0/0 1877 (or)	16 45	15 85	380	90 10 5 0/0 Italien	90	89 80	
0 0/0 Dette Égyptienne unifiée	387 50	387 50	370	4 0/0 Autrich.			
0 0/0 Autrich. 4 0/0 1877 (or)	84	84	380	5 0/0 Russe 77			
0 0/0 Russe 5 0/0 1877 (or)	84	84	380	5 0/0 Turc	15 85	382	
0 0/0 Id. 1878 (2 emp. d'Orient)	84	84	380	B. de France	6800	6820	
0 0/0 Id. 1879 (3 emp. d'Orient)	84	84	380	Crédit foncier	1725	1727	
VALEURS DIVERSES				COMPAGNIES DE NAVIGATION			
Mobilier Français, act. nouv.	767 50	767 50	382 50	Compagnie des Bateaux-Omnibus	707	702	
Mobilier Espagnol	930	928 75	382 50	DIVERSES			
Credit Lyonnais, nouv.	2145	2105	287 50	Omnium	2145	2150	
Union générale	738 75	738 75	287 50	Rue de la Bourse	835	815	
Banque Transatlantique	738 75	738 75	287 50	Compagnie générale des eaux	745	735	
1 ^{re} Hypothèque de France	577 50	577 50	287 50	(act. jous.)	950	945	
Éaux et de Biéclair. (S. Ly.)	745	735	287 50	Comp. gén. des eaux p. l'Étranger	815	810	
Société Foncière Lyonnaise	577 50	577 50	287 50	Dombes et Sud-Est	390	378	
Banque ottomane	745	735	287 50	Verrières de la Loire et du Rhône	602	600	
B. L. R. F. des Pays-Autrich.	1845	1845	287 50	Croix-Rousses	705	702	
Paris-Lyon-Méditerranée	775	770	287 50	Vienna Potendorf	2305	2275	
Chemins Autrichiens	390	390	287 50	Omnibus et Tramways de Lyon	991 1/16	987 7/8	
Saragosse	602 50	600	287 50	Messageries maritimes			
Nord de l'Espagne	705	705	287 50				
Suez	2405	2405	287 50				
— Délégations	2405	2405	287 50				
Canal interocéanique	2405	2405	287 50				

Louy Loup